

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Société Anonyme au capital de 3.355.874,55 euros
Siège Social : 12, avenue de la Dame - 30132 CAISSARGUES
305 635 039 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2023, et d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2023

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1. Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a évolué au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 276.523.541 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 249.781.235 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2022,
- 239.097.334 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2023,

Soit une diminution de 4.3% sur l'exercice par rapport au 30 juin 2022.

La société a réalisé des ventes de marchandises pour un montant de 109.158.738 € contre 116.664.304 € pour l'exercice clos le 30 juin 2022 soit une diminution de 6.43 % entre N et N-1.

Les activités de Prestation de Santé à Domicile et la location de matériel médical aux particuliers et aux collectivités ont, pour leur part, diminué de 2.66% portant le chiffre d'affaires réalisé à 129.938.596 € contre 133 116 932 € pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à - 7.127.348 € contre 4.056.119 € au 30 juin 2022. La variation du résultat s'explique par la diminution du chiffre d'affaires, liée à la filialisation des activités

respiratoires, tandis que la masse salariale ainsi que les autres achats et charges externes ont été pleinement affectés par le contexte inflationniste.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 1.500.787 € pour l'exercice clos au 30 juin 2023 contre 1.037.036 € pour clos au 30 juin 2022. La variation s'explique par la croissance des dividendes reçus, compensée par des intérêts d'emprunts ainsi que par une différence d'écart de change défavorable et les dépréciations sur certains titres de participation.

Il est à noter un résultat exceptionnel de -10.600.094€, principalement constitué des dépréciations de comptes courants de certaines participations détenues par la société, de cession d'immobilisations, d'amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisitions sur titres ainsi qu'aux charges exceptionnelles sur exercices antérieurs.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2023.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 626.962€ au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 156.741 €.

En tant que société tête d'intégration fiscale, la société bénéficie d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 4.618.854 € pour cet exercice, contre un produit d'impôt de 4.004.574 € pour le précédent.

L'entité enregistre une perte de -11.607.800 € pour l'exercice clos au 30 juin 2023, contre un déficit de 345.103 € pour l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés Bastide, le Confort Médical - Situation des filiales

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 444 073 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 468 300 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2022,
- 508 031 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,51% pour l'exercice clos le 30 juin 2022 à 65,69% pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 42.789 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre 38.888 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le coût de l'endettement financier brut passe de -10.204 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022 à -16.593 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de -5.960 k€, il ressort un bénéfice net de 12.786 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre 14.326 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

2.2. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023

Société / Métier	Chiffre d'affaires (en k€)	Résultat d'exploitation (en k€)	Résultat net (en k€)
Assistance respiratoire			
AIR + Santé SAS	2 517	1 057	808
4s e-MED	494	142	102
Apnée Médical SAS	2 123	383	292
Assistance Technique Santé SAS	2 820	1 298	926
B2	-	- 2	- 4
B2R SAS	3 567	1 193	901
Bastide respiratoire Nimes	3 250	906	680
Bastide respiratoire Rhones	3 866	1 357	1 024
Bastide respiratoire Alsaces	-	0	- 0,648
Bastide respiratoire Paca	5 718	1 418	1 054
Bastide respiratoire LR	5 175	1 233	930
Bastide respiratoire Caen	2 012	364	274
Bastide respiratoire Aveyron	1 138	117	82
Bastide respiratoire Bayonne	2 245	307	234
Bastide respiratoire Savoie	2 960	826	646
Bastide respiratoire Midi Pyrénées	4 186	972	731
Bordo2 Médical SAS	327	-90	-100
Lorair	1 675	434	330
Dom'Air SARL	7 941	302	11
FB Consult SAS	1 466	180	167
Humanair Médical SAS	3 205	203	133
Home Respi	893	184	183
Médical Plus SAS	3 118	1 327	957
Service Oxygène 31 SAS	1 720	540	411
Service Oxygène SAS	4 427	1 571	1 175
Service Oxygène Ouest SAS	-	-7	-10
Loiret Service Oxygène SAS	483	-413	- 444
Maintien à Domicile 13 SAS	245	-147	-142
Alveol'Air	1 808	817	630
Dom'air val de loire	594	-124	-140
Expresspoly	1 794	-87	-191
Aramis	491	-250	-319
Ouest Médical Air	482	43	28
Nutrition, perfusion, diabétologie, stomathérapie, urologie, Cicatrisation			
Cicadum	3 918	-40	-60
Cicaplus	3 539	-150	-174
AB2M SAS	3 930	231	177

AIXPER'F	5 055	946	698
Anissa Pâtisserie SARL	680	-62	148
ATOUTSOIN	3 110	33	31
BCG	285	-5	-5
BCS	10 913	-934	-919
Corsica Santé SAS	1 707	219	182
Corsica Santé 2A	336	59	42
Diabsanté	4 836	809	585
Diabsante Alpes	-	-108	-114
Diabsanté Rhones	-	-151	-156
Diabvie SAS	81	-180	-215
Dynavie SAS	1 307	211	203
Experf Alsace	451	-114	-114
Experf Aquitaine	5 030	373	259
Experf Centre	5 895	375	251
Experf Languedoc Roussillon	3 884	695	515
Experf Nord	4 321	-180	-191
Experf Nord-Est	1 942	295	233
Experf Paca	1 195	13	5
Experf Rhône Alpes	6 553	-77	-87
Experf Vaucluse Drome	1 296	-48	-59
IPAD Médical SAS	1 300	113	80
Medsoft SAS	6 180	-112	-163
MEDIC-HOME	987	354	289
Maxicare	4 325	1 557	1 165
Hospitalisation à Domicile 13 SAS	1 062	35	43
Omnidom SAS	138	-95	-106
Santelynes SAS	1 259	234	169
Sphère Santé SAS	15 528	2 342	1 792
TCM Pharma SAS	1 908	515	442
Ulimed SAS	18 312	470	694
Livramedom	-	-1 099	-1 099
Probace Meditec	3 516	461	417
BPDM	1 749	344	243
VSF MATERIEL MEDICAL	915	106	105
Prestation de santé générale			
Confortis SAS	6 544	4 018	3 010
Entedom SAS	2 922	270	184
Up to Date	2 008	22	-13
Filiales à l'étranger			
AFPM SA	-	-42	849
Bastide Homecare Development	58	- 49	- 892
Bastide Medical Ibersalud	28	-177	-261
Baywater Healthcare	38 613	3 284	2 708

Devco	97	-8	131
Dorge Medic	3 742	557	385
Dyna Medical	6 358	423	308
Intus	3 659	688	661
Promefa	2 411	26	12
Sodimed	9 437	121	40
Airmedical Products	1 686	229	169
Neumotec	1 098	-7	-14
Keylab	8 918	2 949	2 132
Bastide sanitaria Italia	438	81	54
Bastide Canada Holding	-	0	0
ART SOURCE	341	70	58
Genium	3 157	392	368
Medpro	11 077	1 277	1 020
Utenspa	942	58	51
Fonctions supports			
Bastide Franchise SAS	4 091	1 156	865
Carbam	2 530	380	357
Care Service	366	- 2 025	- 2 181
Bastide Groupe SAS	12 865	1 414	781
New Médical Concept SAS	21 783	1 192	3 084
Selenis	641	28	-8
SB formation	89	15	4
Distrimed	13 326	1 303	1 066

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement des métiers techniques de prestation de santé à domicile, notamment à l'étranger. Les effets relutifs sur les résultats issus de cette stratégie ont été contrariés dans un contexte général d'inflation, notamment du capital humain mais aussi des coûts de l'énergie. Il en résulte une faible progression de sa marge opérationnelle qui ne progresse que de 10 Bps.

4. Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide le Confort Médical.

L'estimation de ces engagements au 30 juin 2023 ressort à 880 K€ € et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical

Au 30 juin 2023, le nombre d'actions effectivement émises était de à 7.350.928 actions ordinaires et 4.591 actions de préférence, de 0,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant 11.406.567 droits de vote théoriques et 11.354.416 droits de vote exerçables en

Assemblée Générale. Etant précisé que l'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (auto-détention) ainsi que des droits de vote double.

Suivant le Conseil d'administration du 28 juin 2023, 20 actions de préférence 1 ont été converties en 2000 ordinaires et 100 000 actions de préférences A ont été attribuées à Vincent Bastide. Leur émission effective étant intervenue après le 30 juin 2023, il n'en est pas tenu compte dans les tableaux suivants.

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détient, directement et indirectement, 4.002.125 actions de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, représentant 7.999.190 droits de vote, soit 54,40% du capital et 70,13% des droits de vote, selon la répartition suivante :

		% capital	% droits de vote	
30 juin 2023				
	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIB	3 897 756	52,99%	7 794 812	68,33
FINANCIERE BGV	91 066	1,24	182 132	1,60
Vincent BASTIDE ⁽¹⁾	7 772	NS	15 544	NS
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	0	NS	0	NS
Total concert	4 002 125	54,40	7 999 190	70,13
Public	3.353.394	45,60	3.407.377	29,87
Total	7.355.519	100	11.406.567	100

(1) Vincent Bastide s'était vu attribué gratuitement 100.000 ADP A le 22 mars 2022. Les droits, obligations et caractéristiques de ces ADP A figurent dans les statuts de la Société. Ces ADP A ayant été émises matériellement après le 30 juin 2023, elles seront prises en considération au titre de l'exercice de leur émission (30 juin 2024).

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

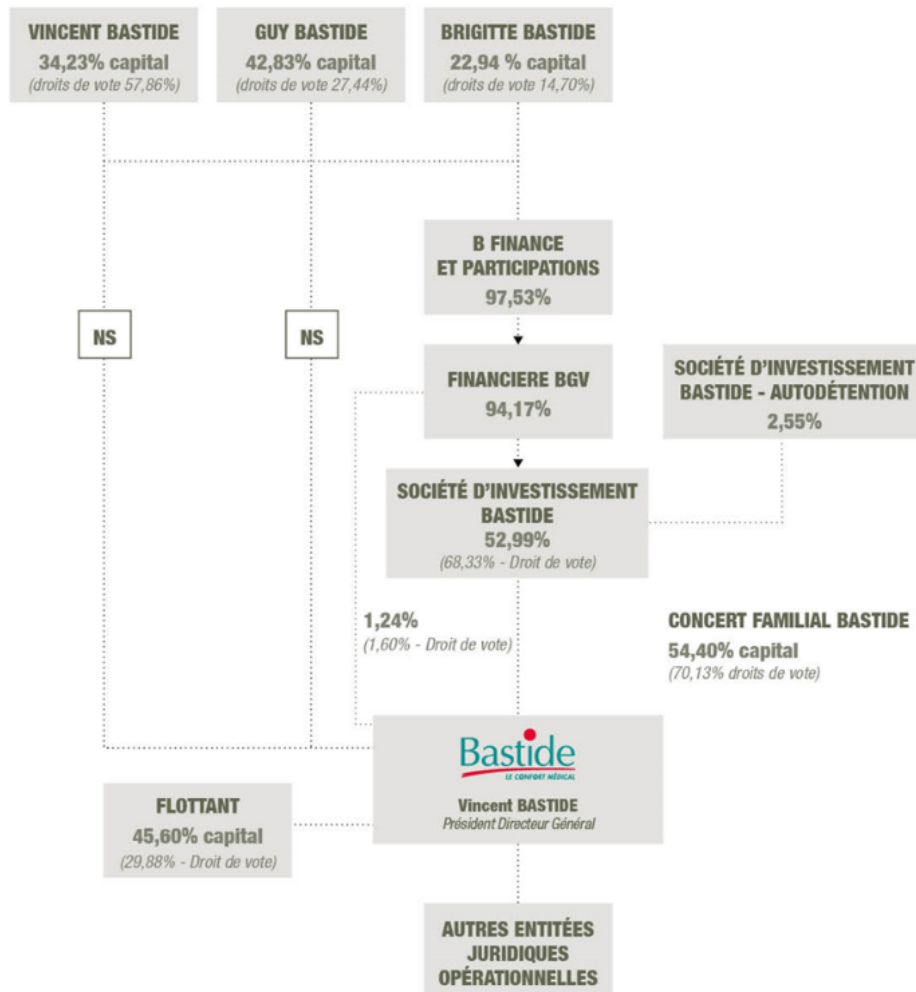
Actionnariat

L'actionnariat de Bastide Le Confort Médical, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration (voir Partie 5.2.1) ;
- la présence de comités spécialisés (cf rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise)
- l'existence d'un flottant significatif.



Précisions

L'actionnariat de la société B Finance & Participations est composé de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions de préférence A ^[1]	Actions de préférence B ^[2]	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guy Bastide	-	-	54 155 663	42,83	54 155 663	27,44
Vincent Bastide	15 502 458 ^[3]	27 772 464	-	34,23	114 210249 ⁹	57,86
Brigitte Bastide	-	-	29 010 195	22,94	29 010 195	14,70
Total	15 502 458	27 772 464	83 163 858	100	197 376 107	100

^[1] Les ADP A ont les mêmes droits financiers que les actions ordinaires et confèrent un droit de vote préférentiel tant qu'elles sont détenues par Vincent Bastide.

^[2] Les ADP B garantissent leurs porteurs contre une baisse de la valeur des titres Bastide (via une priorité de leurs droits financiers sur les autres actions émises par B Finance & Participations) et permettent de leur assurer une source régulière et prévisible de revenus (en donnant droit à un dividende annuel précipitaire cumulatif appliqué au prix de souscription). Dans le cadre de la réorganisation, il est également prévu (dans les jours ou semaines qui suivront la réalisation de l'apport des actions Financière BGV à B Finance & Participations) : (i) d'ouvrir le capital de Financière BGV à certains managers clés (pouvant détenir au total jusqu'à environ 5% du capital social de Financière BGV), et (ii) de simplifier les modalités de détention d'une partie du capital de SIB afin de permettre aux managers de détenir leurs actions SIB directement, par l'apport par les managers et Financière BGV à SIB de leurs actions BCM Management suivi de la dissolution sans liquidation de BCM Management dans SIB. Il est par ailleurs envisagé qu'une partie des ADP B de B Finance & Participations qui seront détenues par Guy et Brigitte Bastide fassent l'objet d'une donation, à compter de juin 2022, à Vincent Bastide.

^[3] En ce compris 3 598 974 actions ordinaires et droits de vote B Finance & Participations détenus par Vincent Bastide par l'intermédiaire de AE Corp (société à responsabilité limitée dont il détient l'intégralité du capital).

Actionnariat de la société Bastide Le Confort Médical au 30 juin 2022

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIB	3 897 756	52,99	7 765 755	68,33
FINANCIERE BGV	91 066	1,24	182 132	1,59
Vincent BASTIDE ^[1]	7 772	NS	15 544	NS
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	0	NS	0	NS
Total concert	4 002 125	54,10	7 999 889	70,13
Public	3.350.983	45,90	3.440.542	29,87
Total	7.350.928	100	11.407.324	100

Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

(2) Vincent Bastide s'est vu attribué gratuitement 100.000 ADP A le 22 mars 2022. Les droits, obligations et caractéristiques de ces ADP A figurent dans les statuts de la Société.

Au 30 juin 2021

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détient, directement et indirectement, 54,28% du capital et 69,98% des droits de vote, selon la répartition suivante :

	% capital	% droits de vote
SIB	53,04	68,39
FINANCIERE BGV	1,24	1,60
Vincent BASTIDE	NS	NS
Guy BASTIDE	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS
Total concert	54,28	69,98
Public	45,72	30,02
Total	100	100

Aucun autre actionnaire ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Evolution de l'actionnariat

	2021		2022		2023	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
SIB	53,04	68,39	53	68,33	52,99%	68,33
FINANCIERE BGV	1,24	1,6	1,24	1,6	1,24	1,6
Vincent BASTIDE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Guy BASTIDE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Total concert	54,28	69,98	54,41	70,13	54,4	70,13
Public	45,72	30,02	45,59	29,87	45,6	29,87
Total	100	100	100	100	100	100

Caractéristiques des plans d'attributions d'actions

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11
Date de l'Assemblée	25/11/2016	09/05/2018	09/05/2018	03/05/2018	18/12/2019	18/12/2019	18/12/2019	18/12/2019	15/12/2021	18/12/2019	18/12/2019
Date de la décision du Conseil	06-mars-17	02-juil-18	09/01/2019	18/07/2019	24/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	22/03/2022	22/09/2022	29/06/2022	17/10/2022
Nombre total d'actions de préférence émises/à émettre gratuitement	52	18	30	26	2700	1800	26	250	100 000	2850	100
Dont le nombre attribué à un mandataire de BLCM	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0
Date de fin de période d'acquisition des actions	31/03/2018	02/07/2019	09/01/2020	18/07/2020	01/04/2021	01/04/2022	01/04/2022	23/03/2023	22/09/2023	29/06/2023	17/10/2023
Date de fin de période de conservation	31/12/2019	02/07/2020	01/01/2024	18/07/2021	01/04/2022	01/04/2023	01/04/2023	23/03/2024	15/12/2027	02/07/2024	18/10/2024
Conditions de performance financière	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Conditions de présence dans les effectifs	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Date à laquelle les actions gratuites sont susceptibles d'être convertibles en actions ordinaires	01/03/2023	02/07/2020	01/01/2024	18/07/2021	01/04/2024	01/04/2025	02/04/2023	25/03/2024	15/12/2027	02/07/2024	18/10/2024
Nombre total d'actions ordinaires BLCM potentiel	5200	1800	3000	2600	8100	5400	2600	750	562558	8550	300
Nombre d'actions ordinaires suite à la réalisation de la conversion des actions de préférence	1700	1800	X	2600	X	X	X	X	X	X	X
Reliquat du nombre potentiel d'actions ordinaires résultant des actions de préférence restant à convertir	2000	0	2000	0	6000	4200	0*	0*	562558	8550	300
Catégorie des bénéficiaires	Salariés et/ou dirigeants de filiale	Salariés et/ou dirigeants de filiale	Salariés et/ou dirigeants de filiale	Salariés et/ou dirigeants de filiale	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales	mandataire social dirigeant	Salariés et/ou dirigeants de filiales	Salariés et/ou dirigeants de filiales

* conditions et critères de conversion non remplis

2. Prises de participation réalisées au cours de l'exercice

Le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe au cours de l'exercice.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de :

- ✓ 51% des droits sociaux de la société GENIUM (société de droit italien) et prestataire de santé à domicile dans le domaine de l'assistance respiratoire
- ✓ 13 % des droits sociaux de la société NEW MEDICAL CONCEPT (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion et nutrition) portant sa participation à 100 % ;
- ✓ 100 % des droits sociaux de la société PROBACE MEDITEC (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion et nutrition) ;
- ✓ 100 % des droits sociaux de la société MEDIC-HOME (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion et nutrition) ;
- ✓ 100 % des droits sociaux de la société 4S e-MED (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire) ;

3. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a, au cours de l'exercice clos, ouvert des nouvelles franchises.

- ✓ PARIS XX (ILE DE FRANCE) – concept agence, aout 2022.
- ✓ VERDUN (MEUSE), concept agence, aout 2022.
- ✓ OSNY (VAL D'OISE), concept agence, aout 2022.
- ✓ LA ROCHE SUR YON (VENDEE), concept agence, septembre 2022.
- ✓ AUXERRE (YONNE), concept local, octobre 2022.

- ✓ PORNIC (LOIRE ATLANTIQUE), concept agence, octobre 2022.
- ✓ LA VILLE SUR BOIS (ESSONNE), concept agence, juin 2023.

4. Autres événements significatifs

Suite à la démission du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG en janvier 2023, l'Assemblée générale du 14 mars 2023 a nommé le Commissaire aux Comptes Titulaire, AXIOME AUDIT ET STRATEGIE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

Le mandat du commissaire aux comptes DELOITTE et associés cotitulaire arrive à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2023. Il sera demandé à l'Assemblée générale de constater la fin de ce mandat et son non-renouvellement.

Le Président Directeur Général s'est vu consentir une autorisation relative aux avals, cautions ou garanties au nom de la société d'un montant et d'une durée déterminée.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été révisé par décision du dit Conseil en mars 2023 afin de prendre en considération la nouvelle recommandation du code de gouvernance Middledent révisé en septembre 2021 relative à la responsabilité sociale et environnementale.

La gouvernance a été recomposée suite à la démission de Jean-Claude BRDENK directeur général adjoint en charge des opérations. Elle s'organise désormais autour de Vincent Bastide, Président Directeur Général qui reprend en direct les attributions de Jean Claude BRDENK, et d'Olivier JOURDANNEY Directeur Général Adjoint. La Direction Générale continue de s'appuyer sur une équipe de management opérationnel structurée aussi bien en France qu'à l'international.

Le conseil a décidé en octobre 2022 d'attribuer 100 actions de préférence à un salarié du Groupe.

Vincent BASTIDE, directeur général, a bénéficié d'un plan d'attribution de 100.000 d'actions de préférence tel qu'approuvé par l'assemblée générale du 15 décembre 2021.

La Société a décidé du rachat d'actions de préférence issues de plan d'attribution décidé au cours d'exercices précédents, les critères de conversion n'étant pas remplis du fait de départ du Groupe ou de l'absence d'atteinte des critères de performance. Ce rachat porte sur 1.129 actions de préférence.

Par décision du 28 juin 2023, le conseil a décidé de la conversion de 20 actions de préférence en 2.000 actions ordinaires au profit de deux salariés issus d'un plan datant de mars 2017., les critères de conversion étant remplis. Il en a résulté une modification du capital social corrélative.

Par ailleurs la convention d'animation unissant la Société avec B FINANCE ET PARTICIPATIONS, holding animatrice du Groupe s'est poursuivie. Cette convention vise à délivrer diverses évaluations d'options stratégiques, financières, commerciales ou opérationnelles et assurer la coordination de la politique générale du Groupe Bastide incluant l'ensemble de ses participations.

Il a été conclu au cours de l'exercice une convention de prestations de services stratégiques entre la Société et la société la société B FINANCE ET PARTICIPATIONS visant à fournir des conseils une assistance dans divers domaines (relations publique et communication auprès des Investisseurs, opérations financières et croissance externe), financement des investissements projetés...).

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Aucun évènement significatif relatif à l'actionnariat et à la Direction de la Société n'est intervenu depuis la clôture.

2. Nouvelles acquisitions

Depuis la clôture, la Société a procédé aux acquisitions suivantes :

- . Acquisition de la société de la société OCCIT'PERF à hauteur de 100 % le 3 juillet 2023. Cette société exerce son activité dans le domaine de la perfusion dans la région Occitanie,
- . Acquisition de la société OXIGO à hauteur de 51 % le 4 juillet 2023. Cette société de droit néerlandais exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire aux Pays-Bas,

3. Nouvelles franchises

Aucune nouvelle franchise depuis le début de l'exercice.

4. Autres évènements significatifs

Dans le cadre des dispositions du Plan France RELANCE, et afin de renforcer sa structure financière, Bastide envisage d'émettre des obligations simples dites « obligations relance » pour un montant nominal maximum de 27.000.000 €, à souscrire en intégralité par le Fonds Obligations Relance France ; et des obligations simples dites « obligations complémentaires » pour un montant nominal maximum de 3.000.000 € à souscrire en intégralité par le Fonds Obligations Relance France – Turenne Capital Partenaires et Tikehau.

5. Evolution prévisible

Le Groupe Bastide est confiant dans sa capacité à maintenir une croissance organique solide en 2023-2024 et vise ainsi un chiffre d'affaires de 540 M€, hors nouvelles opérations de croissance externe, pour l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le contrôle strict des coûts opérationnels combiné à la part grandissante des activités à plus forte technicité dans le chiffre d'affaires devraient permettre au Groupe d'atteindre sur l'exercice 2023-2024 une marge opérationnelle courante au moins égale à celle réalisée sur l'exercice 2022-2023.

Le Groupe cherche à améliorer sa trésorerie et donc à diminuer son endettement. Au regard des enjeux liés au financement mais surtout au coût associé de la dette financière, le Groupe n'envisage pas effectuer de croissance externe significative durant l'exercice.

Enfin, Le Groupe est en cours de finalisation de l'émission d'une Obligation Relance à hauteur de 26,7 M€, d'une maturité in fine de 8 ans, afin de renforcer sa structure financière sur le long terme.

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ECOULE (article L. 22-10-62 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 2022 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 décembre 2022.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées au titre du contrat de liquidité par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2022, la Société détenait 2.245 titres.

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la Société a acheté 53.638 actions au cours moyen de 31,6650 euros et a vendu 53.915 actions au cours moyen de 31,7696 euros au titre du contrat de liquidité.

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la Société n'a ni acquis ni cédé d'actions ordinaires et n'a vendu aucune action au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2023, la société Bastide Le Confort Médical détient 52.151 actions, 1.968 au titre du contrat de liquidité, avec 21 849 et 28 334 actions en autodétention, soit au total 0,71% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe V) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se solde par une perte -11.607.800€ que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

Perte de l'exercice	11.607.800€
---------------------	-------------

Affectation :

compte « Report à nouveau »	-9.053.859€
-----------------------------	-------------

Lequel s'élèverait à la somme de 0 € après affectation

Le solde de la perte de l'exercice est affecté au compte "autres réserves" pour 2.553.941€, portant le solde du compte de 33.365.721€ à 30.811.780€.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021.
- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022,

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

2. Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, le groupe a développé une activité de sourcing, afin d'identifier notamment de nouveaux fournisseurs et produits innovants. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec l'UPSADI, à laquelle elle a adhéré en cours d'exercice, afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.

VIII - ENDETTEMENT

La société porte une dette nette bancaire (syndiquée et bilatérale) assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 314 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

La documentation juridique du financement bancaire et obligataire (tous deux étant traités pari-passu) établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 4.0 de la dette financière nette (incluant les dettes d'earn-out et l'endettement lié à l'ancien périmètre définit par IAS 17) rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la société. Ce rapport s'établit à la présente clôture à environ 3,69.

IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2023 :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	13 325					20 837	58 527					15 139
Montant total des factures concernées TTC	33 591 564	4 853 344	3 771 478	-255 214	-1 304 697	7 064 910	28 485 900	2 682 525	1 062 155	490 695	3 133 291	7 368 666
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	20,91%	3,02%	2,35%	-0,16%	-0,81%	4,40%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							11,91%	1,12%	0,44%	0,21%	1,31%	3,08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						121						N/A
Montant total des factures exclues TTC						410 104						N/A
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME						Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME					

X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE ET CESSIION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

XI – ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2023 est de 12.196 actions ordinaires au titre de la participation et de 4.591 actions de préférence inscrites au nominatif.

La loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3% du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cette obligation est toutefois maintenue lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire.

XII – INFORMATIONS SOCIALES

Ces informations sont explicitées au chapitre XV dans la déclaration de performance extra financière.

XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

1. Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

<i>Catégorie de risques</i>	<i>Facteurs de risques</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques liés à l'activité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques réglementaires • Risques liés à l'innovation • Risque de réputation • Risque de déconventionnement et perte d'autorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort • Modérée • Modéré • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Modéré • Modéré • Faible • Fort
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques financiers</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque lié à l'inflation • Risque de contrepartie • Risque de liquidité • Risque de taux d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort • Faible • Faible • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Modéré • Faible • Faible • Modéré
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques liés aux systèmes d'informations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Indisponibilité totale des systèmes d'informations (cyberattaque), • Fuite d'informations confidentielles et stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Modéré • Modéré
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques organisationnels</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la gestion des ressources humaines • Disponibilités/approvisionnement des dispositifs médicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Modéré • Modéré

1.1. Risques liés à l'activité

Risques règlementaires

Identification et description du risque

Le Groupe Bastide Le Confort Médical intervient principalement en France dans le secteur de la santé, réglementé et régulé par les administrations centrales tant sur le contenu des activités que sur leur tarification. En France, plus de 70% de son chiffre d'affaires est en effet facturé auprès de l'Assurance

maladie et des assurances complémentaires. Une description de ce secteur est précisée au paragraphe 3.4.1.1.

Le Groupe - tout comme les autres acteurs du secteur - ne bénéficie que d'une faible visibilité sur les politiques de santé publique et de prise en charge des thérapies en ville dont les tarifs sont fixés par le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) après consultation des acteurs du secteur (usagers, fabricants, distributeurs, ...). Ainsi depuis dix ans, le secteur d'activité fait systématiquement l'objet de baisses de tarifs significatives concernant l'ensemble des prises en charge à domicile. Ces baisses tarifaires sont brutales, liées notamment à l'évolution de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) et à la Loi de Financement de la Sécurité Social élaborée par le Gouvernement, adoptée annuellement par le Parlement et mis en œuvre – pour ce qui concerne les dispositifs médicaux – par le CEPS.

A titre d'illustration, les tarifs de remboursement du traitement de l'apnée du sommeil ont subi une baisse globale moyenne de 9% au 1^{er} septembre 2021.

Mesures de gestion

Dans ce contexte, il peut être difficile d'anticiper avec précision les baisses de tarifs à venir pour chaque prise en charge et d'appréhender ses conséquences sur le plan d'affaires du Groupe. Pour anticiper ces difficultés, Bastide s'est fortement investi au niveau de la profession par son adhésion et sa participation en tant qu'administrateur à la principale organisation professionnelle (la FEDEPSAD) de sorte à être informé le plus tôt possible de tout changement tarifaire. Dans ce cadre, le Groupe participe activement aux discussions des tarifs inscrits à la LPPR avec le CEPS et mène de nombreuses actions de sensibilisation des acteurs décisionnaires aux thématiques de la dépendance et de la prise en charge de patients à domicile.

Par ailleurs le Groupe opère une orientation stratégique en diversifiant ses sources de revenus (étranger, tarifs non règlementés...) de sorte à réduire progressivement le risque tarifaire et les impacts résultant de chaque abaissement des conditions de remboursement.

Risques liés à l'innovation

Identification et description du risque

Les principales activités du Groupe consistent en la mise à disposition au domicile du patient d'un dispositif médical et de l'organisation d'un suivi et d'une éducation thérapeutique du patient.

Le Groupe ne fabrique aucun dispositif médical et n'a pas vocation à le faire à l'avenir. Il est donc tributaire de l'évolution de son environnement technologique et réglementaire.

Ainsi, de nouveaux traitements et de nouvelles technologies apparaissent pour la prise en charge des patients pouvant entraîner de nouveaux modèles de prises en charge remettant en cause l'intervention du Groupe auprès du patient (notamment avec des technologies plus autonomes diminuant la nécessité d'une intervention humaine : télé-observance, dispositifs autonomes, ...).

Par ailleurs, au-delà des technologies, de nouveaux types d'organisation de la prise en charge peuvent également impacter les activités du Groupe (modèle de location de dispositifs médicaux passant à l'achat, appels d'offre...).

Mesures de gestion

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée pour déployer sa stratégie d'innovation qui s'articule autour de deux objectifs : contribuer à son excellence opérationnelle et créer de nouvelles offres dans ses métiers traditionnels et les nouveaux métiers.

Pour cela, elle s'appuie notamment sur son département innovation (Bastide Innovation, Care Innov) qui agit comme catalyseur pour détecter et étudier les tendances émergentes et systémiques.

Par ailleurs, le Groupe adapte continuellement sa démarche d'innovation et investit chaque année notamment dans ses outils numériques pour fluidifier et optimiser les parcours.

Par son expansion au-delà des frontières une politique de diversification des lignes de produit, le Groupe réduit son risque d'exposition à ces facteurs.

Risques de réputation

Identification et description du risque

La division "collectivités de santé" du Groupe Bastide opère dans un environnement exposé politiquement, judiciairement et médiatiquement à la suite des allégations portées par M. Victor Castanet sur le fonctionnement d'ORPEA et les relations entre la Société et ce groupe d'EHPAD. La Société s'est exprimée publiquement sur cette question en indiquant avoir exécuté ses prestations dans le strict respect de ses relations contractuelles.

Le Groupe ne peut néanmoins exclure d'être entendu dans le cadre des développements judiciaires de cette affaire et de subir à cette occasion un risque réputationnel.

Le Groupe Bastide a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Brdenk - en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Opérations et du développement pour motif personnel.

Mesures de gestion

Le Groupe a mis en œuvre les contrôles et procédures usuelles (KYC et évaluations Loi Sapin II) afin de s'assurer de la maîtrise de ses risques. Les conditions commerciales des relations avec les acteurs publics ou privé du secteur des EHPAD sont respectueuses de l'environnement réglementaire. Le Groupe n'anticipe donc pas une mise en jeu de sa responsabilité dans ce cadre.

Par ailleurs, les activités du Groupe auprès de ces acteurs restent très limitées au regard de l'ensemble de ses activités (moins de 20% du CA). La survenance d'un éventuel risque réputationnel aurait donc un impact très limité sur le Groupe et n'affecterait probablement pas ses autres activités. Par ailleurs, la Société n'identifie aucun risque de déconventionnement ou de perte d'autorisation lié à ce facteur réputationnel.

Identification et description du risque

- Pour que leurs activités soient prises en charge par l'Assurance Maladie en France, les sociétés du Groupe bénéficient d'un conventionnement avec cette dernière qui se matérialise par un agrément délivré par les organismes d'assurance maladie du régime obligatoire. Ce dispositif ainsi que la prestation associée sont définis par les Articles L160-13, L161-36-4, L162-1-21, L162-16-7, L162- 21-1, D161-13-2 à D161-13-5 du Code de la Sécurité sociale, et Art. 83 de la Loi 2016-41 du 26 janvier 2016. L'agrément est délivré établissement par établissement par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) concernées, sans limite de durée, et permet donc à chacun de facturer la caisse primaire d'assurance maladie dont dépend chaque patient.

Un agrément peut être suspendu ou retiré par les organismes d'assurance maladie en cas de mauvaises pratiques de facturation ou de prises en charge de patients.

Depuis sa création, le Groupe n'a jamais fait l'objet de ce type de mesure.

- Les sociétés du Groupe sont soumises au cadre législatif et réglementaire encadrant la relation avec les sociétés commercialisant de produits de santé et les professionnels de la Santé (Loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, dite « Loi Bertrand » et codifiée à l'article L4113-6 du Code de la santé publique)
- En outre, la dispensation de l'oxygène nécessite des autorisations spécifiques délivrées par les Autorités Régionales de Santé (ARS).
- A l'étranger, les filiales du Groupe répondent à des obligations généralement similaires et adaptées au cadre réglementaire du Pays.

Mesures de gestion

Le Groupe a mis en place différents outils permettant de limiter l'ensemble de ces risques et leurs conséquences par différentes actions.

En tout premier lieu le Groupe assure la délivrance d'une prestation répondant aux standards qualitatifs requis afin de garantir son agrément. En ce sens, les diligences effectuées par le service Qualité, adossées aux vérifications de contrôle interne, permettent de garantir la conformité et l'efficacité opérationnelle. Les pratiques sont auditées périodiquement par des tiers indépendants en vue de l'obtention de ses labélisations ISO et QUALIPSAD. Le Conseil d'Administration est informé par des remontées régulières du bon fonctionnement de l'entreprise et à défaut des mesures correctrices mises en œuvre.

En outre, des dispositifs de prévention ont été adoptés en amont (code d'éthique, politique de frais et dépenses professionnelles, collaborateur dédié à la compliance et au *whistleblowing*, formations périodiques, dispositif d'alerte...) et en aval (inspections qualité, dispositifs de contrôle obligatoire...).

En dernier lieu, des campagnes de formation ont été développées en interne tant pour garantir une facturation régulière que l'usage de pratiques conformes à la réglementation.

1.2 Risques financiers

Risques liés à l'inflation

Identification et description du risque

La conjoncture inflationniste actuelle pourrait avoir une incidence négative sur les résultats du Groupe :

- Les coûts d'activité de Bastide reposent essentiellement sur la main d'œuvre et aux coûts liés à leurs déplacements auprès des patients (pour lesquels il s'agit principalement du coût de l'énergie) ;
- La hausse des autres coûts des matériaux a une incidence moindre sur la profitabilité du modèle. Une part significative des actifs exploités étant immobilisés, la revalorisation du coût de ces approvisionnements aura une incidence modérée et progressive sur les charges d'amortissement du Groupe ;
- Par ailleurs le Groupe ne peut pas librement répercuter la hausse de ses coûts sur ses prix de vente pour la part du chiffre d'affaires soumise à une tarification fixée par les états (notamment sur le territoire Français, cf. § Risque Règlementaire).

Mesures de gestion

Des actions sont menées par le syndicat professionnel auprès des organismes tutélaires Français pour atténuer ces risques par des demandes de moratoires sur des baisses de tarifs. En outre le Groupe met en œuvre des plans de réduction de coûts permettant de préserver les marges de l'entreprise tout en conservant ses avantages compétitifs. A l'étranger, notamment au Royaume-Uni, les clauses d'indexation de coûts sont activées auprès du NHS afin de répercuter le coût de l'inflation sur les tarifs pris en charge.

Risque de taux d'intérêts

Identification et description du risque

Il est rappelé que la Société porte une dette nette bancaire (syndiquée et bilatérale) assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 314 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe.

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le Groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts bancaires est intégralement à taux variable (EURIBOR 3M flooré à zéro plus la marge de crédit dépendant du levier DFN/EBITDA).

Le détail des dettes bancaires et obligataires figure en annexe des états financiers consolidés arrêtés au 30 juin 2023.

Mesures de gestion

La société Bastide Le Confort Médical a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire. Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoit notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,0 30 juin 2023 (sous condition d'acquisitions réalisées durant la période) ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2023.

Le ratio de levier est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16, proforma des retraitements antérieurs applicables selon IAS 17. A la date du 30 juin, le covenant en vigueur est respecté.

Le risque sur les taux d'intérêts liés aux emprunts reste limité du fait des couvertures mises en place bien que l'examen des anticipations d'évolution des taux directeurs, en croissance depuis plusieurs mois, conduise à une hausse du coût global du financement pour le Groupe. Le Groupe a confié à un expert financier indépendant l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures sur l'ensemble de ses actifs et passifs, y compris non financiers. Les conclusions sont annuellement examinées par le comité d'audit lors de sa revue des risques. Il préconise ainsi les évolutions à attendre du schéma et de la stratégie de couverture.

La sensibilité de l'évolutions du taux EURIBOR 3M sur le coût du financement, en lien avec les couvertures souscrites, est détaillée dans l'annexe des comptes consolidés.

Par ailleurs, la part réservée à des placements financiers par Bastide Médical n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

Risques de contrepartie

Identification et description du risque

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du Groupe. Les encours clients sont constitués exclusivement de créances domestiques disposant d'une contrepartie dans la même devise que celle utilisée pour la facturation, quel que soit le pays.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant près de 70% de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par les systèmes gouvernementaux d'assurance maladie et les mutuelles ou assurances privées. Il est en outre fragmenté et individualisé par prestation ou service réalisé par le Groupe pour chaque patient ;

- Par ailleurs, les vingt clients les plus représentatifs du Groupe Bastide, hors Assurance maladie et régimes complémentaires, ne représentent qu'environ 1/3 de l'activité non couverte par le tiers payant ;
- En fin les 5 plus gros clients du Groupe (hors Assurance maladie) représentent moins de 8% du chiffre d'affaires de la Société et part encore moins importante de sa marge opérationnelle.

Mesures de gestion

Le Groupe met en œuvre des procédures de contrôle interne préventives visant à le prémunir contre l'ouverture de comptes insolvable. En outre un ensemble de mesures de supervision visent à suivre l'évolution et le plafonnement des en-cours clients afin de garantir un niveau d'exposition acceptable. Ces en-cours sont définis en fonction de la nature de la contrepartie (particulier, professionnel privé, professionnel public...), du volume d'affaires traité avec cette contrepartie et du risque globalement acceptable au regard des engagements financiers du Groupe. Le Groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2023.

Risque de liquidité

Identification et description du risque

Au 30 juin 2023, la société dispose d'un contrat de crédits syndiqué et de lignes de financement ouvertes et tirables, incluant endettement financier bilatéral et locations financières.

Le contrat de crédits principal s'établit comme suit : le montant de la 1ère tranche amortissable est fixé à 25 m€, celui de la seconde tranche remboursable in fine s'élève à 170 m€, et enfin 80 m€ sous format RCF.

La maturité des tranches du contrat de crédits a été initialement fixée en novembre 2024, deux années potentielles supplémentaires restant à la main des prêteurs sur demande de l'emprunteur. Le Groupe a ainsi formulé une première demande d'extension du terme du crédit auprès de l'agent du crédit en octobre 2022 qui a été acceptée, portant l'échéance du contrat de crédits en novembre 2025. Une seconde demande de prorogation a été soumise aux prêteurs en octobre 2023, permettant de porter l'échéance en novembre 2026.

Par ailleurs le Groupe a procédé au remboursement d'une échéance obligatoire de 25 M€ en juillet 2023. Considérant sa situation de crédits satisfaisante au regard des conditions de financement, le Groupe a obtenu de la part de banques absentes du club-deal des participations additionnelles dont les conditions sont alignées sur le contrat de crédits initial et a procédé le 26 octobre 2023 à la mise en place d'une obligation relance de 26.7 M€. Ces ressources visent à assurer le financement de la croissance du Groupe et les flux de trésorerie excédentaires accumulés permettront de faire face à l'échéance du remboursement obligatoire de janvier 2024 pour un montant de 25 M€.

Le risque encouru par le Groupe pourrait résider dans le fait de ne pas trouver de financement lui permettant d'asseoir sa stratégie de croissance.

Mesures de gestion

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de servir ses ambitions de croissance externe et afin de maintenir son risque de liquidité à un niveau maîtrisé, le Groupe étudie périodiquement les ressources permettant d'accroître ses capacités de tirage. A ce stade, le Groupe a identifié suffisamment d'intérêt de la part de contreparties financières pour servir ses options de financement sur les prochains exercices mais il a aussi réorganisé sa stratégie de gestion d'actifs afin de réduire l'endettement net du Groupe.

1.3 Risques liés aux systèmes d'informations

Indisponibilité totale des systèmes d'informations

Identification et description du risque

Comme de nombreux groupes, Bastide Médical est exposé au risque d'exposition de ses systèmes d'information. Ainsi, ce n'est pas une spécificité propre mais les enjeux associés à ce risque qui conduisent à le détailler dans ce paragraphe. Pour l'exercice 2022-2023, aucune attaque majeure, qui aurait eu pour effet d'impacter la disponibilité des systèmes d'informations, n'a été subie par les sociétés du Groupe.

Compte tenu de l'informatisation élevée de l'ensemble des processus (notamment prise en charge des patients et facturation), industriels et administratifs, le Groupe se situe dans un contexte fort d'exposition de ses systèmes d'informations en raison de :

- l'utilisation de solutions Cloud par les collaborateurs ;
- la nécessité d'une interface informatique pour formaliser un lien avec les patients ;
- des liens avec ses filiales ;
- l'utilisation de nouveaux outils collaboratifs (solutions de mobilité) ;
- l'augmentation de la part de télétravail.

Une cyberattaque conduirait selon son importance, à une indisponibilité partielle ou totale des systèmes d'informations du Groupe. Selon la gravité de cette attaque, celle-ci pourrait être de nature à priver le Groupe de ses moyens opérationnels (programmation des tournées auprès des patients et des clients, supervision à distance de certains dispositifs médicaux connectés « non-critiques ») mais aussi comptables (dont notamment la facturation et l'encaissement).

Mesures de gestion

Au niveau du Groupe il est à préciser que les systèmes entre pays sont indépendants, la chute de l'un n'entraînant pas implicitement la chute des autres.

Outre cette segmentation globale, diverses mesures préventives ont été mises en place quant à l'architecture du système mais aussi des outils de sécurité locale (sécurité et cryptage des postes, autorisations, pare-feu, antivirus...). L'existence d'un serveur virtuel de secours distant dans un environnement hautement sécurisé et une procédure d'urgence garantissent la continuité du service, même dans les situations les plus critiques est en œuvre.

Des tests périodiques de ce système sont effectués par des tiers habilités à cet effet. Les éventuelles failles sont diagnostiquées afin qu'une réponse y soit apportée dans les meilleurs délais.

Le conseil d'administration est informé une fois par an sur l'état global de la sécurité par le Directeur des Systèmes d'information du Groupe.

Fuite d'informations confidentielles et stratégiques

Identification et description du risque

Les informations concernées peuvent être :

- stratégiques, c'est-à-dire qu'une fuite aurait un impact significatif sur l'activité du Groupe par exemple un projet d'acquisition, le développement de nouveaux produits ou lignes de service ;
- soumises à un cadre réglementaire, par exemple une fuite de données sensibles au niveau des ressources humaines, données clients, anonymisation de données de santé des patients, contraintes par le Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD).

Ces informations peuvent faire l'objet de menaces internes (exemples : malveillance, vol de données) ou externes (exemple : cyberattaques).

Par ailleurs l'ensemble des données de santé des patients sont anonymisées et soumises en France au protocole de certification HDS (Hébergeur de Données de Santé). A l'étranger aussi le niveau de protection des données personnelles médicales requiert des niveaux de certification faisant partie des standards les plus élevés.

Une fuite d'informations aurait un impact négatif sur l'image du Groupe et pourrait lui faire perdre de réelles opportunités de développement.

Cette fuite d'informations pourrait également engendrer des sanctions financières par les autorités administratives compétentes dans leurs domaines.

Mesures de gestion

Le Groupe a mis en place, pour limiter ces risques et répondre aux contraintes réglementaires, des dispositifs tels que par exemple la cartographie des informations confidentielles et la mise en

conformité au RGPD. Il utilise également des serveurs sécurisés dédiés pour le traitement de l'ensemble des données de santé.

La conformité de l'ensemble de ces paramètres est, tout comme pour les risques de sécurité informatique, traité une fois par an par le Conseil d'Administration sur rapport du Directeur des systèmes d'information.

1.4 Risques organisationnels

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque

La performance dans la durée du Groupe dans un environnement délivrant des services médicalisés repose notamment sur la qualité de ses collaborateurs, leurs compétences techniques et leur engagement.

Dans ses activités, Bastide Médical est ainsi exposé aux risques de ne pas pouvoir attirer et conserver les compétences requises et faire évoluer ces compétences.

Ces risques peuvent engendrer notamment des insuffisances dans :

- o le niveau ou la qualité des formations ;
- o la gestion des carrières et des opportunités ;
- o la reconnaissance des performances et des contributions, notamment dans certaines filières d'expertise.

Cependant le Groupe ne souffre pas à ce jour d'un turnover susceptible de mettre en péril son activité notamment :

- Du fait que le turnover le plus significatif est observé sur les catégories de personnel présentant les profils les moins techniques et expérimentés ;
- En raison de la diversité des compétences des salariés et de l'absence d'enjeu autour d'un savoir-faire clé concentré auprès d'un petit Groupe de personnes ;
- Mais aussi car l'absence d'activité de recherche, l'existence d'un capital technologique ou l'exercice d'une activité fortement règlementée réduisent l'exposition du Groupe à la fuite de personnels stratégiques.

Mesures de gestion

Au travers de sa charte des RH, le Groupe Bastide s'est engagé sur trois piliers : la responsabilité et l'éthique, l'épanouissement, et le capital humain.

Notre politique s'attache ainsi à identifier, attirer et développer les compétences de chacun de ses collaborateurs en leur offrant un projet professionnel global reposant sur un ensemble de valeurs (bienveillance, solidarité, éthique, transparence...), de mesures (santé et sécurité, formation, animation) de principes fonctionnels (exigence et équilibre, dialogue, objectivité) mais aussi organisationnels (recrutement, rémunération...).

Cette démarche donne les meilleures chances au Groupe d'apporter de nouvelles compétences tout en faisant évoluer positivement ses méthodes de travail. En toute occasion, le bon équilibre de ces principes renforce la motivation des collaborateurs et la recherche continue de l'excellence.

Risques liés aux approvisionnements

Identification et description du risque

Le Groupe peut être exposé conjoncturellement à des difficultés d'approvisionnement de certains dispositifs médicaux. Ainsi des difficultés ont pu être rencontrées au cours du dernier exercice dans certaines géographies dans le domaine du traitement de l'apnée du sommeil en raison d'une problématique de matériovigilance d'un fabricant (Philips) conjugué à une pénurie mondiale de certains composants électroniques.

Ce risque demeure structurellement toutefois assez modéré compte tenu des nombreuses sources d'approvisionnement possibles pour l'ensemble des activités du Groupe.

Mesures de gestion

Le Groupe essaie de multiplier ses sources d'approvisionnement (y compris en exploitant la diversification géographique) pour éviter de se retrouver dans ce type de situation.

Le fort développement à l'international du Groupe lui a permis de réduire encore ce risque en renforçant sa visibilité pour les fabricants.

2. Procédures de contrôle mises en place par la Société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,

- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2023.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale, assistés par les services supports du Groupe.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues

budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

2.1.1.2. Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la Société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles, plateformes et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les directeurs ou responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences, pôles et plateformes de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration
- Le Comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions - l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne,
- les différents responsables des services administratifs du Groupe, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les directeurs et responsables opérationnels (de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les directeurs et responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau

d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les directeurs et responsables des divisions concernées, au sein des comités de direction ou de comités d'exploitation et des revues budgétaires (annuellement).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

Le Groupe a mis en place un code éthique et de lutte contre la corruption promouvant notamment des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2.2. Les procédures externes de contrôle

2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.

2.2.2. Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

XIV – MONTANTS DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS INTER ENTREPRISES

La Société et ses filiales n’ont pas eu recours à ce dispositif légal.

XV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société et ses filiales n’ont fait l’objet d’aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l’Autorité de la concurrence.

XVI –DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

.....
Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l’image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

III – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2022.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 décembre 2022.

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 52.202.500 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

IV – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de :

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

IV – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEURS.

Le mandat des administrateur suivants arrivent à expiration :

- Julie CAREDDA
- Robert FABREGA
- Kelly GUICHARD

Il est proposé à l'assemblée générale, sur proposition du Conseil et du Comité des nominations de renouveler les mandats des administrateurs pour une nouvelle durée de trois ans et leur mandat prendront fin alors de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2026.

Fait à Caissargues
Le 16 octobre 2023

Le Conseil d'Administration
Monsieur Vincent BASTIDE

ANNEXE V

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2020	Exercice 30/06/2021	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2023
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3.305.196	3.305.974,95	3.306.788,55	3.309.983	3.309.983,55
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7.344.880	7.346.611	7.348.419	7.355.519	7.355.519
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
- par les actions de préférence	7.000	19.000	24.200	22.600	571408
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors – taxes	205.771.010	240.444.025	276.523.540	249.781.235	239.097.334
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	14.567.000	27.243.887	14 567 887	5.093.155	-5.626.561
Impôts sur les bénéfices	- 1.699.737	- 1.269.487	- 1.880.728	- 4.004.574	-4.618.854
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	- 6.198.062	4.428.389	8.918.314	-345.103	-11.607.800
Résultat distribué	0	1.984.073	1.984.073	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					

Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	-2,21	3,52	4,51	3,40	6,44
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	-0,84	0,60	1.21	-0,05	-1.57
Dividende attribué à chaque action	0	0.27	0.27	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.564	1.681	1.761	1.678	1.571
Montant de la masse salariale de l'exercice	41.826.244	43.565.029	46.863.833	46.285.947	46.543.204
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	13.163.298	13.495.388	15.303.310	13.879.875	13.110.308